

**VIDE GRENIER RVHB 2018**  
**Parking de l'Ibis – Rte de Nantes – Mouilleron le Captif**  
**Mardi 8 mai 2018**

Organisé par la Roche sur Yon Vendée Handball

Accueil des exposants à partir de 7h00

Ouverture au public de 8h à 17h

<h2>BULLETIN D'INSCRIPTION</h2>
---------------------------------

Nom : .....

Prénom : .....

Né (e) le .....à (ville).....

Département.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : .....

Email : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : .....par : .....

N° d'immatriculation de mon véhicule : .....

**Je loue un emplacement de ..... mètres à 3.00€ le mètre**

(minimum 3 mètres)

=..... euros

Je souhaite bénéficier du pack 2018 : 6 mètres pour 15 € (dont un emplacement voiture)

Je règle mon emplacement ce jour, en espèces ou en chèque à l'ordre de « RVHB »

Je déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- De n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à .....le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Inscription à envoyer ou à déposer accompagnée de son règlement pour être validée à**

La Roche sur Yon Vendée Handball - Vide Grenier  
Salle omnisports – Boulevard Jean Yole – 85 000 – LA ROCHE SUR YON  
Responsable du vide grenier : Frédéric Duval – 06.16.94.12.80.  
E-mail : [videgrenier@rvhb.fr](mailto:videgrenier@rvhb.fr)

# REGLEMENT

## du vide grenier RVHB

### **Art.1**

La manifestation vide grenier est réservée aux professionnels brocanteurs et aux particuliers suivant la réglementation en vigueur. Les particuliers devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'année civile (Article R 321.9 du code pénal).

### **Art.2**

Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (et si contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants particuliers devront être munis d'une pièce d'identité.

Les professionnels seront munis de leur carte professionnelle, leur N° de RC (ou leur extrait KBis).

Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.

### **Art.3**

Une autorisation parentale est exigée pour les exposants mineurs sur simple papier.

### **Art.4:**

Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets usagés. La vente de biens neufs n'est pas autorisée.

### **Art.5 :**

L'étiquetage des objets et marchandises exposés est obligatoire selon la réglementation en vigueur.

### **Art.6:**

Le formulaire d'inscription est à remplir de façon complète, d'une manière lisible.

### **Art.7 :**

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne donnent pas lieu et ne donnent lieu à aucune discussion (merci de préciser votre demande spécifique avec le bulletin d'inscription vous en avez une)

### **Art. 8**

Le jour de la manifestation à partir de 6h00, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués aux réservataires lors de leur arrivée sur les lieux, de sorte qu'ils puissent débiller à l'endroit réservé pour eux. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans en demander l'autorisation aux organisateurs

### **Art.9:**

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse n'être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

### **Art.10 :**

La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

### **Art.11**

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

### **Art.12**

Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.

L'organisateur n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur le voie publique ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

### **Art. 13**

Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise, sont fournis par l'organisateur

### **Art. 14**

La location d'un stand ne donne pas systématiquement droit à un emplacement pour un véhicule.

La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargement effectué.

### **Art.15**

L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et devra libérer au plus tard à 18 h 30.

Des conteneurs poubelles sont mis à disposition par les organisateurs.

### **Art. 16**

Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.

### **Art. 17**

Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur et acceptent le règlement.

### **Art. 18**

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur.

### **Art. 19**

Les places réservées et non occupées à 8 heures seront relouées (sauf si l'organisateur est prévenu préalablement)

**Art. 20** : Tout exposant s'engage à ne pas remballer sa marchandise avant la fin de la manifestation à savoir 17h00

### **Art. 21**

Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué le vide grenier aura lieu quel que soit la météo.